Test de Langue Digital Suisse



Certificat de langue reconnu en Suisse par les autorités fédérales pour attester les compétences linguistiques dans le cadre d'une procédure relevant du droit des étrangers ou du droit de la nationalité

Nous attestons que

Boris Exemple

Né/e le **01.01.2019**

N° AVS - **800.0000.1000.79**

Possède les compétences langagières suivantes dans les termes du CECR :

CECR		oral		écrit	
		Production orale	Compréhension orale	Compréhension écrite	Production écrite
Utilisateur expérimenté	C1				
Utilisateur indépendant	B2				
	B1.2				
	B1.1				
Utilisateur élémentaire	A2.2				
	A2.1				
	A1.4	A1.4			
	A1.3		A1.3		
	A1.2			A1.2	
	A1.1				A1.1
Aucune					
connaissance					

CECR	Oral	Écrit
Français	A1	A1

Date 24.09.2019

Responsable du test :

Centre de test :